

VOEGLINSHOFFEN Nouvelle décision le 4 novembre pour le projet « Loisium »

La fin de « l'acharnement » ?

L'hôtel de luxe Loisium, à Voegtlinshoffen, verra-t-il enfin le jour ? De tribunal en tribunal, deux associations essaient depuis 4 ans de faire annuler le projet. Hier, lors d'une nouvelle audience, le rapporteur public parlait « d'acharnement ».

L'ambiance feutrée du tribunal administratif de Strasbourg n'empêche pas qu'on y use de mots forts. « Un peu schizophrénique » a été le premier du genre prononcé par le rapporteur public au sujet de la démarche des associations Paysages d'Alsace et Nartecs, « désireuses d'obtenir à tout prix l'annulation de la construction du Loisium, même celui de quelques contradictions ».

« Ils passent pour des fous furieux »

De procédure en procédure, de juge des référés à Strasbourg en cour d'appel à Nancy, sans oublier un tour par le Conseil d'État et même une tentative auprès du Conseil constitutionnel, les deux associations, selon le résumé très poliment agacé du rapporteur public, ont parfois considéré de façon très différente les décisions du conseil municipal de Voegtlinshoffen auxquelles elles se sont attaquées. La légalité de la



Les plans du Loisium ont été dessinés par l'Américain Steven Holl. PHOTO DNA

révision du plan d'occupation des sols, la constitution du quorum lors de la délibération sur l'accessibilité du Loisium aux personnes handicapées ou encore les supposés « intérêts personnels » du maire et de ses adjoints, viticulteurs de profession (*lire notre encadré*), ont fait l'objet ces quatre dernières années de décisions de justice tellement nombreuses

qu'elles en sont devenues innombrables. L'audience d'hier, elle, portait sur les permis de construire. Assez pour franchir, selon le rapporteur public, « la frontière entre la persévérance légitime et l'acharnement ».

« Je regrette que les associations que je représente passent pour des fous furieux », a déploré leur avocat, Me Mamouri, arguant que

« totalement désintéressées, elles ont œuvré pour ce qu'elles considéraient comme l'intérêt général ». L'intérêt de la commune, lui, en a pris un coup, a rappelé Me David Gillig, l'avocat de Voegtlinshoffen, faisant état d'une perte de recettes fiscales de plus de 500 000 euros pour les trois années où le Loisium, faute d'avoir pu être construit, n'a pu fonctionner. Seule divergence avec le rapporteur public : le montant du dédommagement à verser à la commune. Alors que ce dernier recommande un montant « ni vexatoire ni excessif », Me Gillig au nom de la commune l'a souhaité « pédagogique », demandant que les associations versent non pas 500 mais 2500€ chacune.

À la sortie de l'audience, le maire de Voegtlinshoffen, Jacques Cattin, se refusait « à tout triomphalisme ». Et se demandait si cette énième décision de justice, fixée au 4 novembre, ne serait pas elle aussi suivie d'un énième recours. Il sait d'expérience que, dans ce dossier, on n'est jamais au bout de ses peines... ■

UN QUATRE ÉTOILES DANS LES VIGNES

Dans son envergure, le complexe hôtelier du Loisium, un quatre étoiles dédié au bien-être et au vin, est l'un des projets les plus importants engagés dans le Centre-Alsace depuis bien longtemps. Dévoilé au printemps 2008, il doit faire émerger au milieu des vignes un établissement contemporain de 78 chambres et 19 suites à un jet de pierre de l'abbaye de Marbach, avec un panorama unique sur la plaine d'Alsace. Il est porté par des investisseurs autrichiens qui l'évaluent à 25 millions d'euros et tablent sur la création de 50 emplois directs. Le maire de Voegtlinshoffen (550 habitants au sud de Colmar), Jacques Cattin, avait été mis en relation avec ces promoteurs par l'intermédiaire de l'agence départementale du tourisme (ADT). Son directeur, Jean Klinkert, soulignait à l'époque qu'il n'y avait « que 5 % d'hôtels 4* en Alsace » et qu'avec ce projet « l'hôtellerie du vi-

gnoble sort enfin de la maison à colombages ». Ils ont pu juger sur pièce ce que serait le Loisium, puisqu'un hôtel du même genre a été bâti à Langenlois, en Basse-Autriche dans la Wachau. Les deux couples d'investisseurs, les Nidetzky et les Kraus-Winkler, reconnus pour leur savoir-faire dans la gestion de ce type d'établissements, ont été séduits par le site pour « sa position centrale en Europe et ses vins blancs ». Selon un protocole, 50 % des vins vendus ou consommés dans le complexe devront venir de Voegtlinshoffen ou des communes d'Obermorschwihr ou Eguisheim. Les plans ont été dessinés par l'Américain Steven Holl, une pointure internationale connue pour le musée d'art contemporain de Helsinki. Les premiers coups de pelle devaient être donnés en 2010 pour une ouverture début 2011.